



Coalition  
pour la diversité des  
expressions culturelles

Commentaires de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles

dans le cadre de la

*Consultation sur l'élaboration d'un code de pratique canadien pour les systèmes  
d'intelligence artificielle générative*

Présenté à

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

14 septembre 2023

## Présentation de la CDEC

La [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](#) (CDEC) réunit les principales organisations de professionnel(le)s francophones et anglophones du secteur culturel au Canada. Elle est composée d'une cinquantaine d'organisations qui représentent collectivement les intérêts de plus de 360 000 professionnel(le)s et de 2 900 entreprises des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, des nouveaux médias, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels. La CDEC s'exprime en tant que Coalition, après consultation de ses membres.

Préoccupée tout autant par la santé économique du secteur culturel que par la vitalité de la création culturelle, la CDEC intervient principalement pour que les biens et les services culturels soient exclus des négociations commerciales et pour que la diversité des expressions culturelles soit présente et protégée dans l'environnement numérique.

Elle assure la promotion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et veille à sa mise en œuvre pour lui donner pleine force d'application à l'échelle nationale. Elle s'assure que la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des politiques de soutien aux expressions culturelles locales soit préservée et déployée adéquatement; que la libéralisation des échanges et le développement des technologies n'entraînent pas systématiquement une uniformisation des contenus et un bouleversement des écosystèmes locaux face aux investissements étrangers. La CDEC assure également le secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC).

### **1. Inclure la culture dans les grandes réflexions sur l'encadrement de l'IA**

L'objectif principal de la CDEC est de veiller à ce que le Canada conserve le droit souverain d'élaborer, de mettre en œuvre et de modifier les politiques, les programmes et les mesures nécessaires pour garantir une offre abondante d'expressions artistiques canadiennes de toutes sortes, sur tous les supports et provenant de toutes les communautés. La CDEC s'efforce également de protéger et de promouvoir nos artistes et nos industries culturelles, et de veiller à ce qu'il existe une riche diversité d'expressions culturelles au Canada et dans le monde, y compris dans l'environnement numérique.

À cet égard, le développement, par le gouvernement canadien, d'un code pratique pour encadrer les systèmes d'IA générative tels que ChatGPT, Dall-E 2 et Midjourney est d'un grand intérêt pour notre organisation et l'ensemble des membres que nous représentons.

L'IA générative produit déjà des impacts majeurs dans le secteur culturel. Les œuvres et les autres objets du droit d'auteur protégés sont utilisés, généralement sans consentement, crédit ni compensation, pour entraîner les machines. Ensuite, les contenus générés par IA suscitent de nombreuses questions légales et éthiques, touchant au droit d'auteur, bien sûr, mais pas uniquement.

Dans la présente intervention, nous ne souhaitons pas explorer en profondeur l'ensemble des défis et enjeux qui se posent au secteur culturel puisque nous comprenons que cela n'est pas l'objectif de cette consultation, qui se concentre essentiellement sur des enjeux de sécurité nationale. Nous notons que divers intervenants triés sur le volet ont été appelés à contribuer lors de consultations dirigées et, à notre connaissance, aucun d'entre eux n'était issu du secteur culturel.

Ainsi, nous souhaitons formuler clairement la demande qu'une nouvelle ronde de consultation prenant spécifiquement en compte les enjeux propres au secteur culturel ait lieu.

Nous notons en outre que chacun des thèmes traités dans la présente consultation, soit la sécurité, la justice et l'équité, la transparence, la supervision et la surveillance par les humains, la validité et la robustesse et la responsabilité, trouve écho dans les préoccupations du secteur culturel.

Le développement de l'intelligence artificielle a déjà un impact sur la diversité des expressions culturelles canadiennes et sur la souveraineté culturelle nationale. Si pour l'instant, les impacts que nous observons sont largement négatifs, nous sommes convaincus que, doté d'un encadrement adéquat, ce développement pourrait au contraire solidifier notre écosystème culturel et amplifier la diversité de nos expressions. Pour y parvenir, il est essentiel d'inscrire la culture dans tout processus d'élaboration de cadre réglementaire et législatif et de s'assurer d'entendre une pluralité de voix – et il faut agir très vite.

À cet égard, notons que la France vient tout juste d'agir en ce sens, créant un groupe d'experts dont le mandat est le suivant : « assurer la protection du droit d'auteur et des droits voisins, valoriser les actifs culturels français et francophones et mesurer les impacts de l'IA sur les métiers créatifs et sur la chaîne de valeur<sup>1</sup> » au sein du Conseil stratégique de l'intelligence artificielle, comme le souligne notre homologue français, la Coalition française pour la diversité des expressions culturelles. Ce faisant, la France reconnaît la nécessité d'inclure les enjeux liés à la diversité des expressions culturelles dans toute réflexion portant sur l'IA.

Rappelons que le Canada, premier signataire de la Convention de 2005 de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a traditionnellement joué un rôle de leader en la matière. Il doit aujourd'hui poursuivre dans cette voie.

Nous invitons donc le ministère de l'Innovation, des Sciences et du développement économique à sonder rapidement le milieu culturel, à inclure le secteur dans l'ensemble des réflexions qu'il mène sur le sujet et à prévoir la mise sur pied d'un groupe d'experts (comprenant aussi des membres de la société civile) se consacrant au sujet.

---

<sup>1</sup> <https://www.coalitionfrancaise.org/communiquede-presse-reglement-europeen-sur-lintelligence-artificielle-la-culture-et-le-droit-dauteur-ne-doivent-pas-etre-oublies>



Coalition  
for the Diversity of  
Cultural Expressions

Comments from the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions

as part of the

*Consultation on the development of a Canadian code of practice for generative artificial  
intelligence systems*

Presented to

Innovation, Science, and Economic Development Canada

September 14, 2023

## Presentation by the CDCE

The [Coalition for the Diversity of Cultural Expressions](#) (CDCE) brings together the main organizations of French-speaking and English-speaking professionals from the cultural sector in Canada. It is composed of about fifty organizations that collectively represent the interests of over 360,000 professionals and 2,900 companies in the sectors of books, cinema, television, new media, music, performing arts, and visual arts. The CDCE speaks as a coalition, following consultation with its members.

Equally concerned with the economic health of the cultural sector and the vitality of cultural creation, the CDCE primarily intervenes to ensure that cultural goods and services are excluded from trade negotiations and that the diversity of cultural expressions is present and protected in the digital environment.

It promotes the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions and ensures its implementation to give it full force of application at the national level. It ensures that the government's ability to implement policies to support local cultural expressions is preserved and adequately deployed; that trade liberalization and technological development do not systematically lead to a homogenization of content and a disruption of local ecosystems in the face of foreign investments. The CDCE also provides the secretariat for the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD).

### **1- Include culture in major reflections on AI regulation**

The main objective of the CDCE is to ensure that Canada retains the sovereign right to develop, implement, and amend policies, programs, and measures necessary to guarantee an abundant supply of Canadian artistic expressions of all kinds, on all media, and from all communities. The CDCE also strives to protect and promote our artists and cultural industries, ensuring a rich diversity of cultural expressions in Canada and worldwide, including in the digital environment.

In this regard, the development by the Canadian government of a practical code to frame generative AI systems such as ChatGPT, Dall-E 2, and Midjourney is of great interest to our organization and all the members we represent.

Generative AI is already having a major impact on the cultural sector. Copyright-protected works and other objects are being used, usually without consent, credit or compensation, to drive machines. Secondly, AI-generated content raises numerous legal and ethical questions, touching on copyright, of course, but not only.

In this intervention, we do not wish to deeply explore all the challenges and issues facing the cultural sector since we understand that this is not the objective of this consultation, which primarily focuses on national security issues. We note that various selected stakeholders have been called upon to contribute during directed consultations, and to our knowledge, none of them were from the cultural sector.

Thus, we clearly wish to request a new round of consultation that specifically considers issues unique to the cultural sector.

We also note that each of the themes addressed in this consultation, namely safety, fairness and equity, transparency, human oversight and monitoring, validity and robustness, and accountability, resonates with concerns in the cultural sector.

The development of artificial intelligence has already impacted the diversity of Canadian cultural expressions and national cultural sovereignty. While the impacts we observe are largely negative, we are convinced that with adequate regulation, this development could instead strengthen our cultural ecosystem and amplify the diversity of our expressions. To achieve this, it is essential to include culture in any process of regulatory and legislative framework development and to ensure a plurality of voices is heard- and action needs to be taken quickly.

In this regard, we note that France has just acted in this direction, creating an expert group whose mandate is to "ensure the protection of copyright and related rights, value French and French-speaking cultural assets, and measure the impacts of AI on creative professions and the value chain<sup>1</sup>" within the Strategic Council for Artificial Intelligence, as pointed out by our French counterpart, the French Coalition for the Diversity of Cultural Expressions. By doing so, France recognizes the need to include issues related to the diversity of cultural expressions in any reflection on AI.

Let's remember that Canada, the first signatory of the 2005 UNESCO Convention for the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, has traditionally played a leading role in this area. It must continue in this direction today.

We therefore invite the Ministry of Innovation, Science, and Economic Development to quickly survey the cultural milieu, include the sector in all its reflections on the subject, and plan the establishment of an expert group (also including members of civil society) devoted to the topic.

---

<sup>1</sup> <https://www.coalitionfrancaise.org/communiquede-presse-reglement-europeen-sur-lintelligence-artificielle-la-culture-et-le-droit-dauteur-ne-doivent-pas-etre-oublies/>